



Création de places de parking

Par **Sylviedeslandes**, le **30/03/2022** à **13:00**

Bonjour,

J'ai vendu un ensemble immobilier en 2018 soit 3 lots. J'en ai vendu 2 .il en reste 1 à vendre. Je suis propriétaire dans cette même copropriété de 5 places de parking dans la cour commune.

Je souhaite matérialiser ces places car un des copropriétaires ne respecte pas son emplacement.

Je suis en train de chiffrer ces travaux ..petite maçonnerie et création d'arceaux de parking.

Ceci dit, la création de 2 places exige l'arrachage d'une haie sur 10m de long et de 1.50m de large.

Ces emplacements sont dessinés sur le règlement de copropriété.

La présidente du syndic benevole me cause les pires ennuis prétextant que la haie est trentenaire et que je détruis la quiétude de la copropriété.

Ces travaux sont ils à ma charge ou font ils partie des travaux communs ?

S'ils sont à ma charge , peut elle s'y opposer ?

Petite précision...je souhaite vendre le dernier lot et les places de parking attenantes à ce lot.

Merci pour votre aide. Cordialement

Par **Tisuisse**, le **31/03/2022** à **06:48**

Bonjour,

C'est une question à débattre lors d'une Assemblée Générale et, haie trentenaire ou non, si l'AG le décide, la présidente du Conseil syndical faisant office de syndic bénévole, ne peut que suivre la décision de l'AG, elle ne peut donc pas s'y opposer.